



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 janvier 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 21 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 5 février 2003

**Présentation du Rapport d'activité 2001 de la CAN auprès du  
Conseil Municipal de la Ville de Niort.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Jannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

**Secrétaire de séance :**

Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2003**

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

"Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, (E.P.C.I.) comprenant au moins une commune d'au moins 3.500 habitants, adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un Rapport retraçant l'activité de l'établissement."

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Prendre acte de la production de ce rapport, diffusé à chaque groupe politique et disponible, pour information des élus, auprès du Secrétariat des Elus et du Secrétariat Général. Ce rapport est également diffusé pour information des citoyens niortais auprès de la presse locale, et des Maisons Communales des Services Publics.

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Jacques LAMARQUE**

[Ordre du jour](#)